

## Gestion publique

# « Il reste beaucoup à faire pour développer la culture du risque public »

**Stéphane Pintre**, président du Syndicat national des directeurs généraux de services (SNDG)

**De quelle manière le risque public est-il appréhendé dans les collectivités territoriales ? Quels sont les enjeux financiers ? Stéphane Pintre interviendra sur le sujet, les 28 et 29 mai, au cours des premières rencontres nationales du risque public.**

**Quelle est la prise en compte du risque public dans les collectivités ?**

Tout dépend de la collectivité, de sa taille, de ses caractéristiques géographiques, de son histoire et de sa culture du risque. Les collectivités qui ont connu dans le passé des catastrophes naturelles ou industrielles, sont en principe sensibilisées au risque. Elles ont été amenées à mettre en œuvre des procé-

pour développer la culture du « risk management » et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés.

**Existe-t-il un référent « risque public » dans chacun des services ?**

Etant donné la grande disparité de la prise en compte du risque dans les collectivités, il n'est pas possible d'avoir une personne chargée du risque public dans chacun des services.

Certaines grandes collectivités ont mis en place des services, voire une direction, consacrés à la sécurité. Certaines disposent de correspondants sécurité dans les services considérés comme les plus sensibles ou les plus exposés aux accidents. Très peu d'entre elles pratiquent la gouvernance du

risque et ont un véritable « risk manager » qui couvre la totalité du champ des risques identifiés dans la collectivité en interne comme sur son territoire d'action.

**En matière de risque public, dans quel secteur est-il aujourd'hui le plus urgent d'investir ?**

La première des choses à réaliser, c'est un diagnostic du risque dans la collectivité. Il existe des procédures obligatoires que les collectivités sont amenées à mettre en œuvre (plan particulier d'intervention, plan d'exposition aux risques naturels prévisibles, etc.).

L'importance et l'urgence que peut engendrer un risque conditionnent le secteur

dans lequel il faut prioritairement investir. Cela dépend encore de la collectivité. Les risques naturels (inondation, incendie, tremblement de terre, etc.) et les risques industriels liés à la présence de telle ou telle entreprise sont souvent les plus connus et ceux qui exigent un suivi permanent. Mais dans ces domaines, la collectivité n'est pas seule à agir, l'Etat et les entreprises à risque étant parties prenantes dans la gestion du risque.

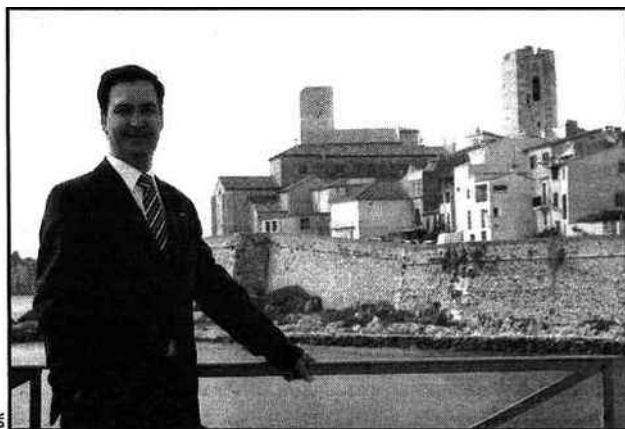
Par ailleurs, il y a des domaines comme la lutte contre les inondations qui demandent des investissements très lourds et ne peuvent se réaliser que sur de longues périodes. Les financements mobilisés sont très importants. En interne, les risques juridiques sont très prégnants de même que les risques liés aux conditions de travail des personnels pour lesquels des solutions existent.

Dans le contexte financier actuel des collectivités, ces dernières doivent-elles porter une attention particulière à la notion de risque et à leurs engagements financiers (poids de la dette, faible prévisibilité des dotations de l'Etat, etc.) ?

Celles qui ne le feraient pas s'exposeraient à de futures déconvenues voire à des situations de déséquilibre financier. Je pense néanmoins que la majeure partie des collectivités ont intégré ce risque depuis longtemps et qu'elles disposent des outils internes ou de prestataires externes suffisamment compétents pour y faire face.

Cependant, les outils les plus performants de gestion des risques ne sauraient se substituer à la décision politique. C'est d'abord aux élus locaux qu'il incombe d'ajuster les politiques publiques territoriales avec la dépense publique et donc avec la fiscalité locale.

**Propos recueillis par Géraldine Bouton**



dures et des actions pour y faire face. La plupart des collectivités prennent en compte les risques basiques notamment parce qu'elles s'assurent contre leur survenance (bâtiments publics, flottes automobiles, personnel, etc.). Mais de nombreuses collectivités ont encore une culture du risque public très incomplète notamment en matière financière, de sécurité informatique ou concernant leurs propres actes juridiques. Il reste beaucoup à faire